

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **MORANCEZ**

NOTE DE PRESENTATION

L'Eure traverse, sur 3 km environ, l'Ouest de la Commune de MORANCEZ, en vis-à-vis avec BARJOUVILLE, en aval de VER LES CHARTRES et en amont du COUDRAY.

Dans ce secteur amont du bassin de l'EURE, distant de 141 km de la SEINE, la rivière ne reçoit aucun affluent. La vallée est caractérisée par la présence de 5 moulins et un terrain de camping. Des prairies, 3 étangs et des bois occupent le reste de la vallée.

I - DESCRIPTION DE LA RIVIERE ET DE SON COMPORTEMENT HYDROLOGIQUE.

L'EURE se divise en plusieurs bras sur la commune de MORANCEZ. D'amont en aval, on rencontre successivement :

- sur le bras principal de l'EURE :

- . les ouvrages et le bras de décharge du moulin de Brûlé,
- . une passerelle en très mauvais état,
- . la prise d'eau du bras du Marteau,
- . le remblai et le pont du CD 114,
- . le déservoir et le bras de décharge du moulin Lambert,
- . une passerelle,
- . le gué du CR 9,
- . la confluence du bras du Poulain,
- . une prise d'eau en rive droite,
- . le moulin Leblanc,
- . le remblai, le pont et 2 buses de la RN 123,

- sur le bras du Poulain :

- . le remblai et 2 ponts du CD 114,
- . les ouvrages du moulin de Haussepied,
- . la confluence avec le bras du Marteau,
- . le pont du CR 9,

- . une passerelle en pierre,
- . le moulin de Vauferry,
- . la confluence avec l'EURE.

- sur le bras du Marteau :

- . le remblai et le pont du CD 114,
- . la confluence avec le bras du Poulain.

La superficie totale du bassin versant de l'EURE à l'aval de MORANCEZ est de 665 km². Les stations d'observations hydrologiques les plus proches se situent à LOCHE à l'amont et aux "TROIS-PONTS" en aval, sur la commune de CHARTRES.

Le régime hydraulique de l'EURE est caractéristique de celui d'une rivière de plaine à faible pente avec de faibles débits à l'étiage (inférieur à 600 litres par seconde), et des débits de crue importants (30 à 70 m³ par seconde).

II - DEFINITION DU CHAMP D'INONDATION.

Les débordements, observés lors de la crue d'Avril 1986, sont considérables et affectent de nombreuses prairies et des bois.

L'extension de la zone inondable pour la crue de fréquence 10 à 15 ans, type Février 1978, affecte le camping des Pâtis et les lieux-dits "Gourdez" et "Château de Gourdez".

Pour la crue de fréquence centennale, la zone inondable augmente très faiblement, et ne touche que les moulins de Vauferry et Leblanc, ainsi que le CD 114 sur une longueur d'environ 130 m, la crue de Février 1978 arrivant déjà à flanc de coteau sur la majeure partie de la commune.

III - DETERMINATION DE LA LIGNE D'EAU EN CRUE CENTENNALE.

Les niveaux supposés des Plus Hautes Eaux en crue centennale sont obtenus par extrapolation des niveaux observés lors des crues de Février 1978 et de Janvier 1966, en tenant compte des caractéristiques principales du lit majeur, et notamment de l'endiguement du bras du Poulain.

Les niveaux théoriques des Plus Hautes Eaux en crue centennale varient de la cote 130,80 m à la cote 128,20 m NGF.

La ligne d'eau établie au droit de l'EURE a été retenue sur toute la largeur du lit majeur.

IV) CONCLUSION : Le risque naturel doit être pris en considération.

A partir des lignes d'eaux le périmètre de la crue centennale a été reporté sur carte. (voir document graphique). Nous avons ensuite tracé les profils en travers à intervalles réguliers le long du cours de la rivière après vérification de certains points sur le terrain. Le résultat de nos calculs permet donc d'estimer la cote de plancher ou la cote de référence égale à la cote calculée pour la crue centennale + 0,20 m.

L'ensemble de ces cotes calculées sera rassemblé dans un tableau et constituera les conditions spéciales à respecter pour les constructions futures. Des prescriptions seront également formulées pour les cas de maisons avec sous-sol lors de la délivrance du permis de construire.